

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE12

présenté par

M. Lauzzana, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 9

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *ter* La division et l'intitulé du 1° du IV de la section III du chapitre I^{er} du titre III de la première partie du livre I^{er} sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence. Afin d'éviter que deux structures successives soient intitulées « Vendanges », cet amendement supprime le 1° du IV de la section III du chapitre I^{er} du titre III de la première partie du livre I^{er} du code général des impôts.